

## annonces judiciaires &amp; légales



PRÉFET DE L'ESSONNE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à l'aménagement de la ZAC du Souchet sur le territoire de la commune de LA NORVILLE

2<sup>e</sup> INSERTION

Par arrêté n°2018/SP2/BCIIT/n° 36 du 07 août 2018, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Souchet sur le territoire de la commune de LA NORVILLE.

Cette enquête se déroulera du lundi 10 septembre 2018 à 9h00 au vendredi 28 septembre 2018 inclus à 17h00, soit 19 jours consécutifs.

Le projet est présenté par Cœur d'Essonne Agglomération. Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées à l'adresse suivante : Cœur d'Essonne Agglomération - 1, Place Saint-Exupéry 91704 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS - à l'attention de Madame Fabienne GOFFINET.

Madame Catherine MARETTE, Architecte DPLG, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Sous-Préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale, avenue du général de Gaulle 91120 PALAISEAU.

Le dossier d'enquête publique se compose notamment d'une notice explicative, d'un plan de situation, du plan du périmètre de la déclaration d'utilité publique, du plan général des travaux, des caractéristiques des ouvrages les plus importants, de l'appréciation sommaire des dépenses et des annexes.

L'ensemble de ces éléments seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne : [www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme). Les éléments du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie de LA NORVILLE ou par courriel à l'adresse ci-après : [pref-zacducouchet-palaiseau@essonne.gouv.fr](mailto:pref-zacducouchet-palaiseau@essonne.gouv.fr). Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public au lieu de permanence, dates et horaires suivants : Mairie de LA NORVILLE, 1 rue Pasteur, 91290 LA NORVILLE.

Le lundi 10 septembre 2018 de 9h00 à 12h00	Le samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
Le vendredi 28 septembre 2018 de 14h00 à 17h00	

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au responsable du projet qui disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture (bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales) à la sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU (bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale), ainsi qu'à la mairie de LA NORVILLE. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant un an sur le site internet de la préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme>

REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement

APPLICATION DU CODE MINIER ET DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES OPÉRATIONS SUSCEPTIBLES D'AFLECTER L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RECHERCHE DE GÎTE GÉOTHERMIQUE À**  
**BASSE TEMPÉRATURE AU DOGGER ET AU TRIAS**  
**ET OUVERTURE DE TRAVAUX DE FORAGE (DOUBLET)**  
**SUR LA COMMUNE DE BOBIGNY**

Le Syndicat SIPPEREC a présenté les 23 janvier et 2 juillet 2018, au préfet de la Seine-Saint-Denis une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation de recherche d'un gîte géothermique pour une durée de trois ans sur le territoire des communes de Drancy, Le Blanc-Mesnil, Bondy, Noisy-le-Sec, Romainville, Pantin et Bobigny (93) et d'ouverture de travaux de forage de recherche d'un gîte géothermique dans la nappe du Dogger et au Trias sur la commune de Bobigny. Une demande d'information peut lui être adressée (Tour Lyon Bercy, 173-175 rue de Bercy, 75012 Paris).

L'enquête publique conjointe relative aux deux demandes d'autorisation se déroulera à la mairie de Bobigny du mardi 2 octobre 2018 au mercredi 7 novembre 2018 inclus.

Le dossier de demande d'autorisation comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sera déposé durant l'enquête publique à la mairie de Bobigny, où il pourra être consulté par le public, ainsi que dans les autres communes concernées par le périmètre de recherches et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis (bureau de l'environnement).

Monsieur Pierre VIGÉOLAS, commandant de police retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Bobigny (31, avenue du Président Salvador Allende, à Bobigny), pour recevoir les observations du public, aux jours et heures ci-après :

Mardi	2 octobre	2018	de	8 h 30	à	11 h 45
Mercredi	10 octobre	2018	de	13 h 30	à	16 h 30
Jeudi	18 octobre	2018	de	8 h 30	à	11 h 45
Jeudi	25 octobre	2018	de	8 h 30	à	11 h 45
Mercredi	7 novembre	2018	de	13 h 30	à	16 h 30

Toute personne qui aurait à présenter des observations, pourra les faire connaître, pendant la durée de l'enquête publique, soit en les signant sur le registre d'enquête aux heures d'ouverture des mairies précitées, soit en les adressant à la mairie de Bobigny, à Monsieur Pierre VIGÉOLAS, commissaire-enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique, soit en les faisant parvenir par lettre recommandée au préfet de la Seine-Saint-Denis, à l'attention du bureau de l'environnement (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), soit à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr).

Toutes observations ou oppositions relatives à cette demande d'autorisation pourront également être adressées avant la fin de l'enquête publique, par lettre recommandée au préfet de la Seine-Saint-Denis, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978. De même, les demandes en concurrence présentées, qui sont mentionnées par les articles 3 à 6 du décret précité doivent parvenir au préfet, au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin d'enquête.

À l'issue de l'enquête publique conjointe, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pour une durée d'un an, dans les sept mairies, aux heures et jours d'ouverture du public ainsi que sur son site internet. sur son site internet.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions et prise par arrêté préfectoral ou un refus.

EP18-427

enquête-publique@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

# Le marché des lubrifiants face à un déclin annoncé

## ÉNERGIE

La croissance est aujourd'hui tirée par l'Asie.

Les ventes devraient sérieusement décliner avec l'essor des véhicules électriques d'ici à une dizaine d'années.

Vincent Collen

@VincentCollen

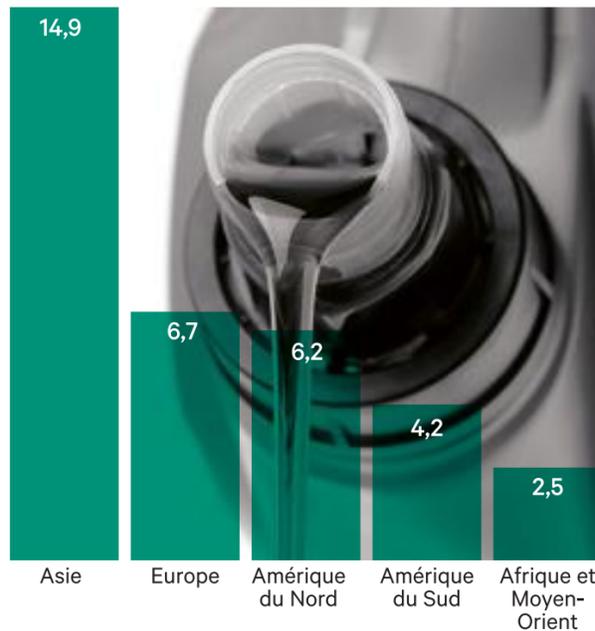
Ce sont des produits dont les grands groupes pétroliers parlent peu, mais qui leur rapportent beaucoup d'argent. Les lubrifiants pour l'automobile, les transports ou l'industrie représentent un marché de 148 milliards de dollars, selon une étude du cabinet Sia Partners. « Il est très fragmenté, avec une multitude de petits acteurs locaux, mais demeure maîtrisé par les cinq majors, Shell, ExxonMobil, BP, Chevron et Total, qui contrôlent plus de 40 % de la production mondiale », explique Charlotte de Lorgeril, partenaire associée chez Sia.

La profitabilité de ces produits, qui n'est pas dévoilée par les fabricants, est élevée. Sia évalue la marge brute des lubrifiants entre 200 et 1.000 dollars par tonne, contre 70 dollars pour les carburants.

Les lubrifiants sont partout : dans les automobiles d'abord, à commencer par les huiles moteur, mais aussi dans les transports en général et dans l'industrie. Ces produits très divers – on en compte plusieurs dizaines de milliers – sont incontournables car ils permettent de réduire la corrosion des machi-

Le marché des lubrifiants dominé par la demande asiatique

Consommation par région, en millions de tonnes, 2016-2017



\* LES ÉCHOS / SOURCE : SIA PARTNERS - PHOTO : SHUTTERSTOCK

nes, d'éviter les pannes et de réduire les coûts de maintenance.

La demande va reculer

A court terme, les perspectives sont bonnes. Sia prévoit une croissance « autour de 2 % par an » en moyenne d'ici à 2025. Les ventes de lubrifiants sont particulièrement tirées par l'Asie, là où le parc automobile et l'industrie manufacturière progressent le plus vite. L'Asie représente

déjà 40 % de la demande. Chez Total, on est un peu moins optimiste : le pétrolier français, qui se fonde sur les prévisions de consultants spécialisés, table sur une progression inférieure à 1 % par an au cours des prochaines années. « Les disparités géographiques sont fortes », explique Mathieu Soulas, en charge de cette activité pour le groupe français, numéro quatre mondial du secteur. L'Asie est en progression

alors que l'Amérique du Nord et l'Europe sont des régions matures, en légère décroissance ».

Après des décennies de croissance, la rupture est proche. Avec l'essor annoncé des véhicules électriques – qui n'ont besoin de lubrifiants que de façon marginale –, la demande va reculer dans le secteur du transport routier. Quant aux industriels, ils recherchent des lubrifiants plus propres pour améliorer leur bilan carbone et respecter les normes environnementales.

Sia Partners prévoit un recul du marché mondial à partir de 2025. Il perdrait alors un quart de sa valeur en quinze ans. « Nous prévoyons un recul pour le segment automobile, mais ce n'est pas pour demain. Selon les scénarios de progression du véhicule électrique retenus, le déclin ne devrait pas s'enclencher avant une dizaine d'années au plus tôt », explique Mathieu Soulas.

Que font les majors pour se préparer ? « Comme pour les carburants verts, la prise de conscience est récente », poursuit Charlotte de Lorgeril. Leur priorité est de se focaliser sur les marchés en plus forte croissance comme l'Inde, la Malaisie, l'Indonésie... Total a ainsi augmenté ses capacités de production en Asie de près de moitié avec un nouveau site de production à Singapour

Seconde tendance, la concentration, sur un marché encore éclaté (le numéro un, Shell, dépasse à peine les 10 %). « Les petits acteurs, qui n'auront pas les moyens de faire face aux changements, se feront absorber par des acteurs plus structurés », observe l'experte. Enfin, les industriels investissent dans les lubrifiants verts, d'origine végétale, et acquièrent des start-up spécialisées dans ce domaine. ■

# TechnipFMC tente de renouer le dialogue social

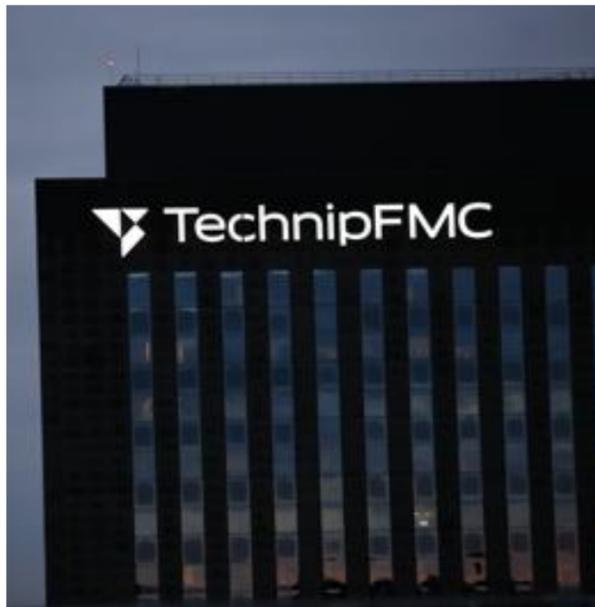
## ÉNERGIE

Face à la défiance des salariés, la direction veut reprendre la main.

Les syndicats saluent une « prise de conscience » mais les tensions persistent.

Confrontée depuis de longs mois à la défiance d'une partie des salariés français, la direction de TechnipFMC s'emploie à renouer le dialogue social depuis cet été en prenant plusieurs initiatives. La fusion du français Technip et de l'américain FMC, conclue en janvier 2017, a provoqué des remous à répétition au sein du groupe de services et d'équipements parapétroliers. Les syndicats ont pointé une montée des risques psychosociaux au sein d'un groupe marqué par les réorganisations et les réductions d'effectifs. Ces tensions ont culminé lors de l'assemblée générale qui a voté une rémunération de près de 11 millions d'euros pour le directeur général Doug Pferdehirt, la plus élevée du CAC 40.

La fusion avait été présentée à l'époque comme un mariage entre égaux. Mais, très vite, il est apparu que le centre de gravité se déplaçait vers Houston au Texas, le siège historique de FMC, en tout cas pour des fonctions centrales comme les directions financière et juridique. Les syndicats jugent aussi que la R&D française est progressivement « vidée de sa substance » et transférée outre-Atlantique.



Le malaise social a gagné les sites français depuis la fusion de Technip et FMC l'an dernier, en particulier la tour du groupe à la Défense, près de Paris. Photo Denis/RÉA

« Il y a eu une prise de conscience de la direction ces dernières semaines », estime Christophe Héraud, le délégué CFDT. Une nouvelle responsable des affaires sociales basée à Paris, Christelle Rogé, vient d'être nommée. Son rôle sera « d'assurer un dialogue serein et constructif » avec les syndicats, a expliqué la direction dans un message aux salariés. « C'est une personne qui a été appréciée dans ses précédentes fonctions en ressources humaines », se félicite un autre représentant du personnel. Un poste de responsable « santé et sécurité au travail » a également été créé pour

prévenir et traiter les risques psychosociaux. Enfin, la masse salariale progressera de 2,4 % en 2018 aux termes de la négociation annuelle obligatoire, mettant fin à deux ans de gel des rémunérations. Le directeur général de Technip France, Alain Poincheval, a adressé un message aux salariés dans lequel il s'engage à « rétablir un dialogue social apaisé ».

Médiateur

Les salariés restent toutefois sur leur garde. « Suite à une prise de conscience initiée par les représentants du personnel, la direction s'engage sur

Bpifrance se renforce au capital

Depuis la fusion de Technip et FMC, Bpifrance s'est renforcé au capital de la nouvelle entité, portant sa participation de 4 % à 5,4 %. La banque publique montre ainsi qu'elle valide la stratégie poursuivie par la direction. « Cette montée au capital permet d'assurer la société du soutien de Bpifrance et de sa volonté de demeurer un actionnaire stratégique de référence », explique-t-elle. Bpifrance est le troisième actionnaire de TechnipFMC, derrière deux fonds américains.

plusieurs mesures. Charge aux syndicats de s'assurer de la sincérité et de la pérennité des actions », déclare Sylvie Schwartsman, déléguée CFE-CGC.

Tous les sujets de conflit ne sont pas résolus pour autant. La question des risques psychosociaux est toujours devant la justice. Le tribunal vient de désigner un médiateur pour tenter de concilier direction et syndicats. L'Etat, actionnaire de TechnipFMC au travers de Bpifrance, suit le dossier de près. Les syndicats et la direction ont été reçus au ministère des Finances en début de semaine. — V. C.